

# RÈGLEMENTS DU TOURNOI PROVINCIAL DE HOCKEY NOVICE/ATOME DE ST-ROBERT 2018

## 1° CONVENTION :

Les règlements de jeux seront ceux de Hockey Québec et Hockey Canada à l'exception de ceux qui sont énumérés ci-dessous.

- a) Suite à des situations, événements, circonstances ou autres, et qui sont hors de contrôle du comité organisateur, celui-ci peut, en tout temps, modifier à son choix la cédule, l'horaire ou autres. La décision du comité est finale et sans appel.
- b) **Advenant une discussion aux règlements du Tournoi, toute décision rendue par le Comité de discipline du Tournoi sera sans appel.**
- c) **À moins de situation ou circonstances incontrôlables et acceptées par le comité organisateur, toute équipe devra arriver au moins une (1) heure avant sa partie pour éviter tout retard à l'horaire. Si une équipe n'est pas sur la patinoire quinze (15) minutes après le temps de la cédule, elle pourra perdre la partie par défaut dépendant de la raison de retard; la décision des représentants du tournoi sera sans appel.**
- d) En tout temps, le président du tournoi, son remplaçant, le vice-président hockey du tournoi ou l'arbitre pourra faire arrêter un match s'il juge que la sécurité des participants est en jeu.
- e) **Les équipes auront un maximum de trente (30) minutes pour libérer leur chambre après la partie**
- f) **Couleur des chandails des équipes : l'équipe Releveur portera ses chandails foncés et l'équipe Visiteur portera ses chandails pâles.**
- g) Si une équipe possède un seul ensemble de chandails et que l'autre équipe en possède deux, celle qui en a deux devra changer. Dans le cas où les chandails des deux équipes opposées ne font pas contraste, **le club releveur** devra changer ses chandails. Il est fortement suggéré que vous ayez en votre possession un deuxième ensemble de chandails de couleur différente.
- h) **Les équipes doivent être prêtes dix (10) minutes à l'avance. Au cas où l'heure d'un match serait devancée.**
- i) **Il y aura une remise de trois (3) prix à la fin de chaque partie pour les joueurs du match. (deux (2) pour l'équipe gagnante et un (1) pour l'équipe perdante)**

## 2° PRÉREQUIS POUR MATCH :

- a) Minimum de joueurs voir l'article 8.2.1 de la **page 85** du livre des règlements de Hockey Québec.
- b) Maximum de joueurs voir l'article 8.2.2 de la **page 85** du livre des règlements de Hockey Québec.

### 3° RÈGLEMENTS DE JEUX :

Les règlements de Hockey Québec viennent s'ajouter ou préciser les règlements de Hockey Canada ainsi que ceux énumérés ci-dessous et s'appliquent tous.

- a) Avant chaque partie, chaque joueur, **officiels d'équipe, comprenant un préposé à la santé-sécurité doivent signer le formulaire officiel du Tournoi. Exception : au novice seuls les membres du personnel d'équipe devront signer le formulaire officiel.**
- b) **Leur signature sera comparée à celle apparaissant sur le formulaire d'enregistrement d'équipe. En cas de non-conformité, la signature sera reprise en présence du registraire et d'un responsable de l'équipe.**
- c) **FRANC-JEU** sont en vigueur dans toutes les classes.

#### d) Offenses et sanctions.

Voir sections administratives saison 2017-2018 articles 8.5.6 tableau des sanctions et formule franc jeu article 8.7 de Hockey Québec pages 95 et les suivantes.

- e) Les équipes receveuses et visiteuses sont celles qui ont été préalablement choisies par le comité organisateur lors de la création des cédules.

### 4° DURÉE DES MATCHS :

**Tous les matchs du tournoi, formule gagnant-perdant seront de deux (2) périodes de dix (10) minutes chacune et une période de douze (12) minutes chronométrées.**

- a) **S'il y a une différence de sept (7) buts après la deuxième période complète, la partie prendra fin immédiatement. Ce règlement s'applique en tout temps.**
- b) **Une période de réchauffement d'une (1) minute sera allouée avant chaque match.**
- c) La surface glacée sera refaite **entre chaque partie, à moins de difficulté ou de problèmes majeurs durant la partie ou autre. La direction du Tournoi se réserve l'entière responsabilité pour la réfection de la surface glacée.** Elle en avertira les équipes avant la partie. Il y aura une période de repos de trente (30) secondes entre les périodes; les équipes changeront de bout de la patinoire et le match continuera.
- d) Une équipe qui ne se présente pas pour son match **perd son point Franc-Jeu.**
- e) **Aucun temps d'arrêt ne sera accordé durant le tournoi.**

### 5° RÉGLEMENTATION DE SURTEMPS ET DÉPARTAGE D'ÉGALITÉ

1° Après l'application des règles de formule Franc Jeu, article 8.7.4 lorsque les parties sont à finir, en cas d'égalité après trois (3) périodes de jeu réglementaire, il y aura une (1) seule période de prolongation de cinq (5) minutes temps arrêté avec alignement de quatre (4) joueurs par

équipe plus un (1) gardien de but. Le premier but mettra fin au match (voir règlements Hockey Québec, article 10.7.1.)

Après cette période de surtemps de cinq (5) minutes, si l'égalité persiste, il y aura fusillade. (Voir réglementation Hockey Québec 10.7.2.)

2° Lors des matchs de demi-finales et finales, après l'application des points Franc Jeu, en cas d'égalité après trois (3) périodes de jeu réglementaire, il y aura période de prolongation de dix (10) minutes à temps arrêté avec un alignement de quatre (4) joueurs par équipe plus un (1) gardien de but. Voir règlement 10.7.2. de Hockey Québec)

Après cette période de prolongation, si l'égalité persiste, il y aura fusillade, tel que stipulé (voir l'article 10.7.2 de la réglementation de Hockey Québec).

#### **6° AUTRES CLAUSES :**

**a) BRIS :**

Les officiels d'équipe sont responsables de leur équipe, joueurs et parents. En cas de bris moyennant des coûts, l'équipe se verra facturé la facture totale.

**b) REGISTRATION :**

1° Les équipes doivent se présenter au **minimum une (1) heure avant** le début de leur première partie.

2° Le cartable de vérification est **obligatoire** et il doit comprendre :

2.1 Calendrier des parties de la ligue et tournois.

2.2 Le formulaire d'enregistrement des membres de l'équipe, approuvé.

2.3 Les feuilles de pointage des 5 dernières parties de l'équipe

2.4 Le permis de tournoi

**d) TEMPÊTE**

Aucune partie ne sera reprise en raison des conditions météorologiques. A défaut de se présenter, une équipe se verra perdre par forfait. Advenant le cas où les deux équipes ne se présenteraient pas pour leur partie, le gagnant sera tiré au sort.

**e) VOLS/VANDALISME**

L'organisation du tournoi n'est pas responsable des vols ou du vandalisme qu'une équipe pourrait subir lors de l'évènement. Les équipes ont l'entière responsabilité des leurs équipements.

**f) La poignée de main doit se faire avant la partie**

**g) Tel que stipulé dans les règlements de Hockey Richelieu, pour les joueurs de catégorie Novice, la règle des trois buts est applicable même lors de notre tournoi.**

**h)** C'est à-dire: Limiter à trois (3) le nombre de buts comptés par un joueur durant une partie. Après le troisième but, le joueur doit se limiter à faire des passes et si le joueur marque un but celui-ci sera refusé et la mise au jeu se fera au centre de la patinoire. Cette règle ne s'applique pas pour les périodes de prolongation et les tirs en fusillade.

**BON TOURNOI À TOUS LES PARTICIPANTS**